

L'affaire du « four » secoue le lycée Gerson

LA SANCTION n'est pas encore officielle

mais elle devrait tomber dans les jours qui viennent. Le rectorat de Paris pourrait suspendre

un professeur de sciences physiques du lycée Gerson (XVI

e)
pour une durée de trois

mois. Son autorité de tutelle lui reproche d'avoir tenu des propos antisémites à l'attention d'un élève de seconde de cet établissement privé catholique situé au cœur des beaux quartiers de la capitale.

La scène s'est déroulée le vendredi 27 janvier dernier en fin de matinée. Ce jour-là, Thomas Bensimon (16 ans) discute avec un ami en plein cours de physique. Importuné par ce bavardage, son professeur Pierre Ricci (64 ans) décide de l'exclure et l'envoie dans la cour de récréation baptisée « le frigo » en raison du froid qui y sévit en cette période hivernale. Y a-t-il eu des protestations ? Toujours est-il que le professeur ajoute : « Si tu n'es pas bien au frigo, il y aura toujours une place au four pour toi. »

Immédiatement, un élève

envoie un SMS à Thomas qui se trouve à l'extérieur. « Certains élèves n'ont pas compris l'allusion mais pour moi c'était clair. Thomas est juif et le four on sait ce que ça veut dire », se souvient Thierry*. De retour en classe, l'élève exclu aurait demandé à M. Ricci de répéter ses propos. « Ce qu'il a fait à deux reprises sans expliquer le fond de sa pensée », commente Thomas, qui avise immédiatement ses parents. Ceux-ci réclament des excuses qui ne viennent pas. « On a laissé du temps au professeur mais quand il a été convoqué la semaine suivante par la direction du lycée, il n'a pas semblé prendre la mesure de ses propos. On a alors décidé de se tourner vers la Licra

(Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme)

pendant les vacances scolaires

», explique Frédéric Bensimon, le père de l'élève. L'affaire s'emballe. Le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme saisit la justice. Le recteur de l'académie de Paris fait de même et engage une procédure disciplinaire.

La semaine dernière, il missionne

deux inspecteurs de l'Education nationale dans le lycée. Leur passage est loin de passer inaperçu.

Ils se renseignent sur le cursus de Pierre Ricci, interrogent les élèves et les autres professeurs qui pour beaucoup prennent la défense de leur collègue (voir ci-dessous).

« C'est pourtant la procédure normale dans ce type d'affaires », indique le rectorat.

Sollicité par nos

soins, Pierre Ricci n'a pas souhaité s'exprimer. Seul le père de Thomas a tenu à calmer le jeu. « Je ne voudrais pas que cette affaire fasse l'objet de récupération communautariste et entache le travail des professeurs de cet établissement qui par ailleurs est excellent », conclut-il.

* Le prénom a été changé.